

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Le risque d'inondation à Paris comment s'en protéger ?



Le principal risque naturel susceptible d'affecter l'Île-de-France est celui d'une crue exceptionnelle. Aujourd'hui, près de 850 000 personnes vivent en zone inondable. Si cet événement survient, plus d'un million de personnes seront privées d'électricité.

Sans électricité, la vie socio-économique est bouleversée avec notamment l'arrêt en chaîne des réseaux téléphoniques et d'eau potable, mais aussi des perturbations de grande ampleur dans les hôpitaux, les transports, sur le réseau d'assainissement et d'importantes difficultés pour la distribution alimentaire, d'hydrocarbures, etc.

Ainsi, **toute la région est concernée**, directement ou indirectement par l'inondation, celle-ci pouvant affecter l'ensemble des activités du pays.

Comment un tel phénomène est-il possible ?

Ce type de crue n'est pas comparable aux crues rapides du sud de la France. L'Île-de-France est située au cœur de 3 confluences Seine/Yonne, Seine/Seine et Seine/Oise : elle a connu une soixantaine de crues majeures depuis le VI^e siècle et en connaîtra d'autres. La crue fait partie du fonctionnement naturel des cours d'eau mais elle peut prendre ici une ampleur exceptionnelle en cas de pluies intenses et durables sur les bassins concernés avec une lente montée des eaux pouvant durer jusqu'à une vingtaine de jours. Le débordement des cours d'eau provoque alors une inondation. L'eau s'infiltré, inonde sous-sols et rez-de-chaussée des bâtiments et crée des dégâts conséquents dans les réseaux souterrains.

La décrue est en général plus longue que la crue : elle peut s'étaler sur plusieurs semaines.

Ce guide vous permet de vous organiser sur le plan privé pour faire face à la survenance d'une inondation de grande ampleur en suivant trois étapes :

- 1 **se préparer avant la crue**
- 2 **bien réagir pendant la crue**
- 3 **et après ?**

Tout au long de cet événement

Pour vous mettre en sécurité et faciliter l'action des secours, **les autorités publiques vous fourniront tous les renseignements utiles sur le comportement qu'il convient d'adopter**. Aussi, tenez-vous informé par n'importe quel moyen pour connaître l'évolution de la situation. En cas d'absence d'électricité, de réseaux téléphoniques et d'Internet, utilisez une radio à piles ou à dynamo.

■ L'inondation à Paris : un risque majeur

Qu'est-ce qu'une crue centennale ?

Chaque année, il y a 1% de probabilité qu'une crue survienne à Paris. Le risque d'inondation est le premier risque naturel majeur pesant sur la capitale et la région Île-de-France. Concernant la crue centennale de la Seine, la question n'est plus de savoir si elle se produira mais quand elle surviendra ? Une inondation à Paris pourrait être à l'origine de multiples dommages. Capitale politique, économique et culturelle de la France, comptant plus de deux millions d'habitants, Paris est une mégalopole stratégique et vitale pour de nombreuses entreprises et pour sa population. Les conséquences d'un tel risque seront à la fois régionales, nationales et européennes.

Une crue à Paris sera donc l'affaire de tous !

L'interdépendance des réseaux entraînera des effets dominos qui fragiliseront la ville. Ainsi, pour les acteurs de la gestion de crise, l'objectif est de préserver les réseaux structurants tels que la distribution d'eau potable, la fourniture d'énergie, les télécommunications, les transports collectifs, etc. afin de faciliter le retour à une situation normale et de limiter au mieux les conséquences de l'inondation. Les réflexions en amont menées sur le sujet prévoient la fermeture de près de 140 km du réseau de métro et l'inaccessibilité d'une grande partie du réseau routier. En cas de crue majeure près de 350 000 foyers pourraient être inondés. Des coupures d'électricité impacteront durablement le fonctionnement quotidien de la ville et de sa population. Ainsi, plus de 700 000 personnes seraient concernées par des ruptures d'alimentation électrique et l'ensemble des parisiens serait indirectement touché. Les impacts d'une crue majeure seront significatifs aussi bien à l'échelle humaine, sociale qu'économique.



illustration BSPP

Quels seraient les dégâts ?

Il est difficile de répertorier tous les dégâts possibles d'un tel événement tant son ampleur est incertaine. Toutefois, si une crue majeure survenait, les conséquences ne seraient pas comparables à celles de 1910 en raison des changements qu'a connus Paris depuis (développement de l'urbanisation, accroissement de la population, transformations et interconnexion des réseaux, etc.)

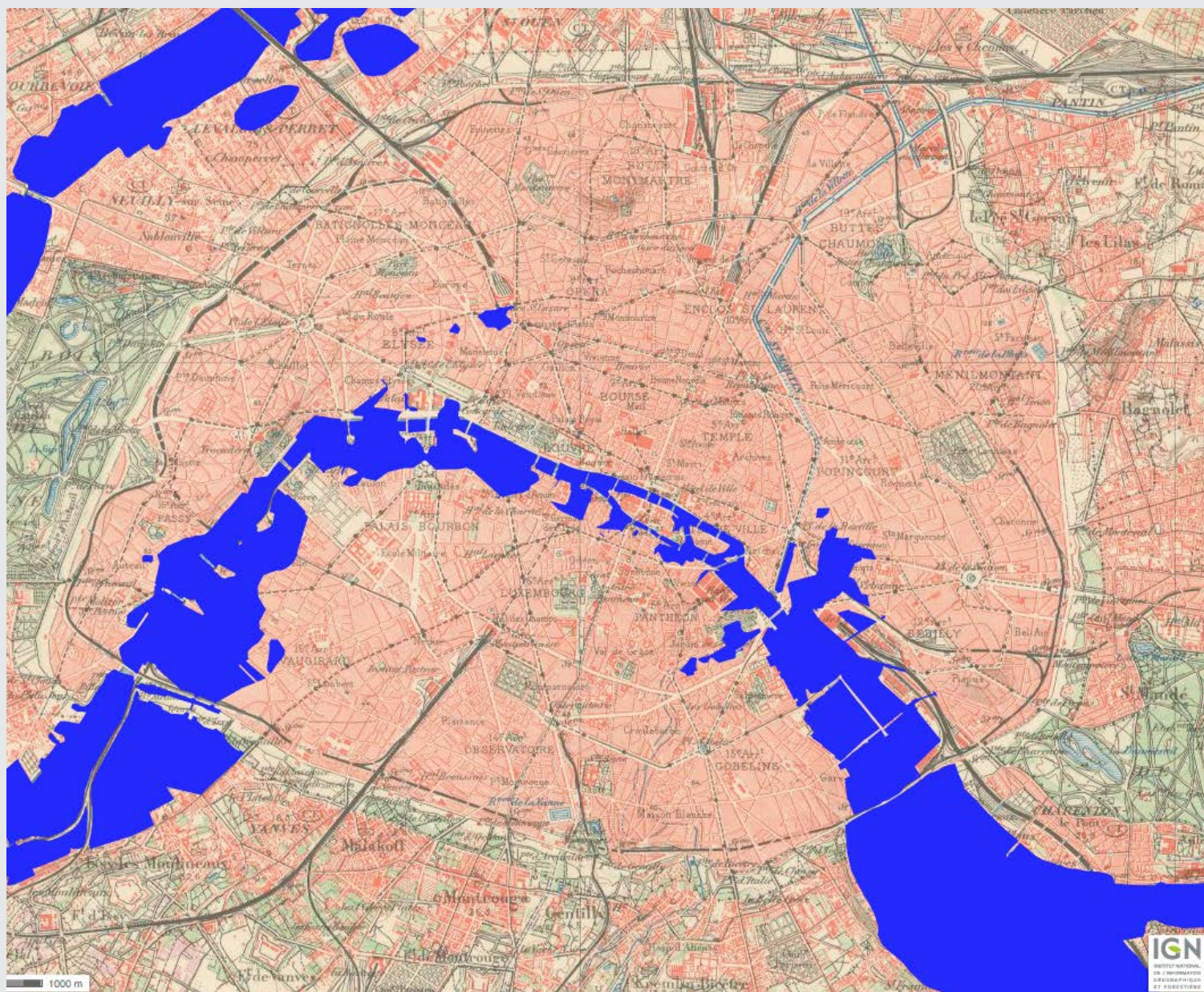
L'inondation par débordement de la Seine pourrait être accompagnée d'une remontée de nappes qui favoriserait l'inondation des caves, galeries, tunnels, parkings souterrains jusqu'à plusieurs semaines après l'inondation de surface. L'eau pourrait également charrier divers débris pouvant polluer la ville et gêner l'évacuation mais aussi déstabiliser les fondations des bâtiments.

Quel coût ?

Le montant d'un tel risque à Paris et dans sa région pourrait ainsi s'élever à 30 milliards d'euros et grèverait profondément le PIB de la France.

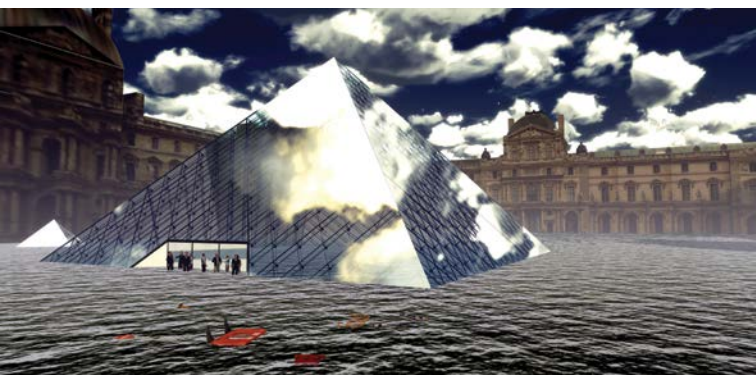
(source : OCDE, 2014)

■ Carte des plus hautes eaux connues (PHEC) sur le bassin de la Seine et de ses affluents en 1910



La protection de la Ville de Paris face au risque d'inondation

Depuis 1910, de nombreuses mesures ont été prises pour limiter les conséquences d'une inondation à Paris telles que la construction d'écluses et de lacs réservoirs en amont ainsi que le rehaussement de certains ponts. Ces dispositions peuvent être renforcées par l'installation de protections amovibles comme des batardeaux, des barrières anti-crues ou des rehausses de parapets installés par la Ville de Paris. Ces systèmes permettent de protéger la voie publique parisienne du débordement des eaux jusqu'à la hauteur atteinte au pic de la crue de 1910, soit 8,62 mètres mesurés à l'échelle d'Austerlitz.



Simulation en 3D d'inondation à Paris (images IAU)

Toutefois, toutes les mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics et les entreprises ne doivent pas faire perdre de vue que chaque habitant a son propre rôle à jouer pour assurer sa sécurité.

Ainsi, prévoir la crue dans chaque foyer permettra à chacun de mieux supporter cet événement dans des conditions de vie dégradées.

■ Étape 1 se préparer avant la crue

Savoir comment vous serez touché par l'inondation ?

- > Votre habitation ou votre lieu de travail est-il en zone inondable ? Réponse sur le site : <http://cartorisque.prim.net/> ou auprès de votre mairie d'arrondissement ou sur www.paris.fr ;
- > Même si votre habitation n'est pas située en zone inondable, il est possible que des ruptures d'alimentation électrique aient lieu. Il faut vous préparer à faire face à plusieurs jours sans électricité.
- > Il est également possible si votre immeuble est équipé d'un surpresseur qu'en raison du manque d'électricité, celui-ci ne fonctionne plus et que l'eau n'arrive plus dans les étages supérieurs.

Réduire les dommages matériels de votre habitation

Si votre habitation se trouve dans une zone menacée par la crue :

- > vérifiez que votre police d'assurance couvre le risque d'inondation ;
- > anticipez les conséquences d'une inondation des sous-sols et du rez-de-chaussée :
 - évitez d'y entreposer tout matériel dangereux ou polluant (aérosols, batteries, pots de peinture, engrais, solvants, etc.) qui peut causer une pollution ;
 - vérifiez que vous pouvez monter dans les étages les matériels dangereux ou sensibles (appareils ménagers, mobilier, archives, etc.) ;
 - en maison individuelle, prévoyez les matériaux nécessaires à la mise hors d'eau des locaux inondables (ba-

tardeaux, planches, ciment, etc.) et au nettoyage après la décrue (pompes, jets d'eau sous pression, seaux, etc.) ; faites appel à un professionnel pour déplacer les installations sensibles hors d'eau (compteurs électriques, compteur d'eau, etc.).

- Si vous êtes immobilisé ou hospitalisé à domicile, vérifiez avec votre prestataire de service les modalités de continuité de votre prise en charge et signalez-vous auprès de votre mairie.

Préparez votre kit de secours

En situation d'urgence, vous aurez besoin de certains produits de base. Vous n'aurez peut-être plus d'électricité ni d'eau courante. Soyez donc prêt à être autonome pendant au moins 3 jours.

Votre kit doit être facilement accessible et transportable (sac à dos, valise à roulettes). Il doit pouvoir contenir :

- de l'**eau**, au moins 3 litres par personne ;
- des **aliments non périssables** (conserves, céréales, liquides en brique, etc.) ;
- des **vêtements chauds et des couvertures** ;
- une **lampe de poche** à pile (avec des piles de rechange) ou à dynamo ;
- une **radio à piles** (avec des piles de rechange) **ou à dynamo** ;
- une **trousse de premiers soins** et du **papier toilette** ;
- vos **médicaments avec ordonnances** et **carte de santé** ;
- vos **papiers personnels** (CNI, passeport, carte vitale, permis de conduire, documents financiers, polices d'assurances, etc.), de l'**argent liquide** et vos **clés**.



© Pholka

Préparez le plan familial de mise en sûreté, plan d'urgence pour vous et vos proches

Discutez avec vos proches de la façon dont vous gèrerez cet événement hors norme. Réfléchissez à ce que vous devrez faire si vous êtes chez vous ou hors de votre foyer alors qu'un événement survient. Vous pourriez notamment identifier un point de regroupement proche de votre domicile si les télécommunications ou les transports étaient perturbés.

EN CAS DE CRUE, QUE FEREZ-VOUS ?



© Gina Sanders

• PARTIR ?

Resterez-vous sur place et accepterez-vous de vivre dans des conditions de vie dégradées pendant plusieurs jours ? Pourrez-vous partir hors de la région francilienne ? Chez qui ? Comment ?

• RESTER ?

Devrez-vous rester pour assurer votre activité professionnelle ? Pourrez-vous être hébergé chez des proches vivants en dehors de la zone à risque ? Vous engagez-vous dans une action d'aide et de soutien à la gestion de crise ?

Autant de questions à vous poser avant d'être confronté un jour à une situation qui vous obligera à décider dans l'urgence ! Pour vous aider, retrouvez les sites Internet de référence à la fin de la brochure.

■ Étape 2

bien réagir pendant la crue

Comment serez-vous alerté ?

La crue est un phénomène prévisible. Les autorités publiques sont en mesure d'informer sur les tendances 72h avant le pic de crue.

Il existe plusieurs niveaux de vigilance « crue », déterminés par les services du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, en fonction de la hauteur d'eau des grands cours d'eau d'Île-de-France et des prévisions météorologiques. A partir du niveau jaune, cette information est donnée pour les 24h à venir et une tendance à plus longue échéance à la hausse ou à la baisse.

QUATRE NIVEAUX DE VIGILANCE « CRUE »

ROUGE Risque de crue majeure.
Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.

ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.

JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.

VERT Pas de vigilance particulière requise.

En plus des informations que vous trouverez dans vos médias traditionnels, nous vous invitons à consulter les sites Internet de vigicrues, la carte de vigilance de Météo France et les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) de la préfecture de Police et de la ville de Paris.

Que devez-vous faire lorsque l'alerte est donnée ?

Lorsque l'alerte est donnée vous disposez de 72 h pour organiser les derniers détails :

- montez dans les étages les matériels sensibles, dangereux ou polluants (aérosols, batteries, pots de peinture, engrais, solvants, appareils ménagers, poubelles, meubles, archives, etc.) ;
- prévoyez le stationnement de votre véhicule hors de la zone inondable, en particulier hors des parkings souterrains proches des grands cours d'eau ;
- si vous en avez la possibilité, quittez la région parisienne le temps que votre domicile soit de nouveau habitable ;
- si vous êtes hospitalisé à domicile, vérifiez avec le prestataire de service les modalités de continuité de votre prise en charge et signalez-vous auprès des services sociaux de votre mairie d'arrondissement.



© Ronald Hudson

Que devez-vous faire PENDANT la crue ?

- > Si l'eau monte, coupez sans attendre le gaz, le chauffage et l'électricité ;
- > n'utilisez surtout pas d'équipement électrique (ascenseurs, portes automatiques, etc.) ;
- > n'utilisez pas votre véhicule ;
- > si l'eau courante est maintenue à votre domicile, attendez les consignes avant de l'utiliser : de l'eau de qualité dégradée peut en effet circuler dans les canalisations.



© VERSUStudio

■ Étape 3 et après ?

La décrue pourra s'étaler pendant plusieurs semaines, mais les opérations de pompage effectuées pour évacuer la totalité des eaux stagnantes dureront encore plus longtemps.

Après la décrue

- > restez informé de l'évolution de la situation et respectez les consignes données localement ;
- > si vous avez évacué, ne regagnez votre domicile que lorsque vous êtes certain que les conditions de vie sont redevenues normales ;
- > si l'eau courante est maintenue à votre domicile, attendez les consignes avant de l'utiliser. En effet, elle peut être impropre à la consommation ;
- > protégez-vous avant de manipuler les déchets produits par l'inondation, ils peuvent être toxiques ou dangereux ;
- > aérez et désinfectez les locaux qui ont été inondés ;
- > en maison individuelle, faites appel à des professionnels avant de remettre en service vos installations électriques et votre chauffage : le rétablissement du courant est soumis au passage d'un électricien agréé qui vérifiera les installations ;
- > en habitat collectif, renseignez-vous sur les consignes à appliquer ;
- > informez-vous auprès de votre mairie pour connaître les démarches de déclaration de catastrophe naturelle et contactez votre assureur sans tarder.

**DEVENEZ ACTEUR
DE VOTRE PROPRE
SÉCURITÉ !**



MAIRIE DE PARIS 

Où vous renseigner ?

Sur le phénomène naturel :

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/connaissance-et-prevision-des-r258.html

Sur la constitution d'un kit de survie et d'un plan d'urgence :

www.risques.gouv.fr/risques-majeurs/anticiper-une-situation-durgence

Pour les prévisions météo :

www.meteofrance.com

Sur la prévision des crues :

www.vigicrues.gouv.fr

En cas de crue majeure :

www.prefecturedepolice.paris

Sur le risque inondation près de chez vous :

cartorisque.prim.net

Sur l'inondation à Paris :

www.paris.fr

Informations valables au 01 09 15 sous réserve de modifications ultérieures

Préfecture de Police - service de la communication
ppservicecom@interieur.gouv.fr